

Petit-déjeuner « ARGOS, INTERPOL, GALICA...LE POINT SUR

LES NOUVEAUX OUTILS NUMERIQUES »

Ce petit déjeuner du Conseil des ventes, organisé le mercredi 9 avril, a réuni près de 40 participants parmi lesquels en tant qu'intervenants Fabrizio Panone du secrétariat général de l'organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), le colonel Stéphane Gauffeny, chef de l'Office central de la lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC), Daniel Hazdaï, commissaire divisionnaire auprès d'ARGOS (groupement d'assureurs), Thomas Erhardy de la Brigade de répression du banditisme de Paris, Corinne le Bitouze de la Bibliothèque nationale de France.

Présidé par Catherine Chadelat, présidente du Conseil des ventes et animé par Sabine Bourgey, membre du conseil et expert en numismatique, ce petit déjeuner a permis de faire d'utiles rappels et de faire découvrir les services de certains outils numériques, notamment dans la lutte contre le trafic de biens culturels.

Le marché de l'art est directement impacté par le « numérique ». Les ventes aux enchères publiques, composante de ce marché de l'art et qui représentent 1,27 milliard d'euros d'adjudications en 2013, le sont donc aussi, notamment en ce qui concerne la diffusion de l'information, les ventes aux enchères en ligne, l'organisation même de la vente et toutes les phases de contrôle en amont de la production du catalogue de ventes : production de notices des catalogues et vérification que les objets ne sont pas issus d'un trafic de biens culturels. C'est sur ces deux points que le petit-déjeuner s'est concentré, en illustrant le propos par la présentation de trois outils numériques.

Certains outils numériques sont à la disposition des maisons de ventes pour lutter contre le trafic de biens culturels et sécuriser leur catalogue de ventes et limiter leurs risques.

La base TREIMA¹ de l'OCBC, bien que n'étant pas directement accessible en ligne aux maisons de ventes, l'est via la base Interpol qu'il alimente en temps réel.

¹ Thésaurus de Recherche Electronique et d'Imagerie en Matière Artistique). TREIMA est une base conçue par des policiers pour des policiers. Base consultable en lecture seule pour les fiches « objets » uniquement par certaines directions du ministère de la Culture et le groupement d'assurance Argos.

L'OCBC peut toujours ponctuellement, lorsqu'il est sollicité par une maison de ventes, indiquer si sa base TREIMA, qui recense plus de 35000 objets, ainsi que celle d'INTERPOL comprend ou non un objet culturel qui lui précisément signalé et répondre par courriel avec les réserves d'usage. Cette « attestation d'interrogation », constitue un document toujours utile pour l'OVV pour alléguer avoir effectué une démarche de contrôle, telle que prévue dans le recueil des obligations déontologiques (point 1.5.1. vérification de l'origine des objets).

L'OCBC est un service rattaché au ministère de l'Intérieur qui regroupe des services de police et de gendarmerie. Il centralise, analyse, synthétise les informations concernant les vols et trafics ; c'est aussi le bureau central national d'Interpol pour les biens culturels.

INTERPOL, met à disposition une base de données accessible à tous gratuitement depuis août 2009. Cette base recense actuellement quelques 43000 objets. La consultation est aisée et la réponse immédiate. Afin d'améliorer la qualité des services offerts, Interpol signale qu'un nouveau dispositif plus performant sera mis en service début septembre 2015, dénommé « PSYCHE » (système de protection pour les biens culturels).

ARGOS, qui a, dans son département « biens du patrimoine », pour mission d'identifier des objets volés, de détecter des fraudes et d'aider à la restitution des biens, a créé un outil numérique innovant financé par le Syndicat national des antiquaires et développé pour ses membres. Cet outil, déployé cet été 2014, illustre comment avec un smartphone on peut facilement envoyer une photo, interroger à distance une base de données d'objets volés de près de 55000 objets et obtenir très rapidement (sous 48 H) des informations. C'est un outil ergonomique et « simple » donc adapté aux professionnels du marché de l'art qui sont souvent en situation de mobilité. ARGOS intègre aussi dans sa base les données issues de TREIMA et, si l'objet identifié correspond à un bien volé, prévient concomitamment l'OCBC et le professionnel qui a fait la demande. Une innovation intéressante à suivre de près dans les mois à venir.

Si les outils numériques peuvent faciliter pour les professionnels du marché de l'art la lutte contre le trafic de biens culturels, l'efficacité de celle-ci repose d'une part, sur la mutualisation d'informations en temps réel (entre pays de l'UE notamment, donc une coopération internationale renforcée), d'autre part sur l'existence d'un inventaire et d'un récolement préalables des œuvres d'art dans les différents pays.

Pour produire des notices de catalogue de ventes, les OVV peuvent aussi consulter les informations disponibles sur les sites internet de la BNF et de Gallica. Gallica est un portail qui permet d'accéder à des anciens catalogues de ventes aux enchères : ceux numérisés par la BNF (environ 1000 catalogues de ventes en ligne) ceux de l'INHA (de 1914 à 1945. Par ailleurs, un projet de numérisation – oscerisation - de 12000 catalogues sur trois ans en cours, couvrant la période 1800 à 1914 (surtout des catalogues sur peinture, estampes, mobilier). On signalera également que quelques 500000 images d'estampes sont accessibles

en ligne sur le site de la BNF. Par ailleurs, la BNF, au titre de sa mission sur le dépôt légal, collecte automatiquement sur les sites internet les catalogues de ventes lesquels sont référencés dans sa base du dépôt légal. Il est ainsi possible pour un professionnel de retrouver un ancien catalogue de ventes.

Ce petit déjeuner a ainsi mis en lumière le potentiel et les services des outils numériques.

Tous les contacts opérationnels et les supports numériques de présentation de ces services sont accessibles sur le site internet du Conseil des ventes (www.conseildesventes.fr).

Les prochains petits déjeuners thématiques du Conseil de 2014 seront organisés, de 8H30 à 10H30, aux dates suivantes :

« Les ventes aux enchères thématiques – généralistes ou spécialistes, choix d'une stratégie ? » : mercredi 24 septembre

« Les collectionneurs et les ventes aux enchères : naissance, vie et dispersion d'une collection » : mardi 28 octobre

« Maisons de ventes et musées : le rôle des maisons de ventes dans l'enrichissement des collections publiques » ; mercredi 26 novembre

« Le droit d'auteur dans les catalogues de ventes aux enchères » ; mercredi 17 décembre.